

A R R E T É n ° 2 0 2 5 - 0 9 5

portant délégation de fonctions et de signature à Madame Carole LAMBOGLIA, 2^{ème} adjointe, durant l'absence du Maire du 03 août 2025 au 20 août 2025

Le Maire de la Saulce,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-17 et L.2122-18 ;
- VU** la délibération n°2020-020 du conseil municipal du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au maire ;
- VU** l'arrêté n°2025-93 du 29 juillet 2025 portant retrait de la délégation consentie à Monsieur Bernard LONG, 1^{er} adjoint ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire sera absent du 03 août 2025 au 20 août 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité de l'action communale durant l'absence temporaire du Maire ;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint dans l'ordre des nominations ;

CONSIDÉRANT le retrait de la délégation consentie à Monsieur Bernard LONG, 1^{er} adjoint au Maire.

CONSIDÉRANT que Madame Carole LAMBOGLIA, élue 2^{ème} adjointe, est première dans l'ordre des nominations pour remplacer provisoirement le Maire.

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Du 3 août 2025 au 20 août 2025, Madame Carole LAMBOGLIA, 2^{ème} adjointe, remplacera provisoirement le Maire, dans la plénitude de ses fonctions.

Article 2 :

En cas d'indisponibilité de Madame Carole LAMBOGLIA, Monsieur le Maire sera remplacé par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Article 3 :

Le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont copie sera adressé au Préfet et un exemplaire affiché en Mairie.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois, par voie dématérialisée, via l'application Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>), ou par courrier, à l'adresse suivante : 31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille.

La Saulce le 1^{er} août 2025

Le Maire, Roger GRIMAUD



[Handwritten signature]